



MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

Règlement de zonage numéro 685

Je, Lily Ducharme, greffière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 685 est de **1492**;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **160**;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **32**.

Je déclare

- ✓ que le règlement numéro 685 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Terrasse-Vaudreuil le 13 juillet 2026.

(Original signé)

Lily Ducharme, greffière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)